

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITÉ

COLLECTION D'ÉCONOMIE ET POLITIQUE RÉGIONALE
2. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET DE CONVERSION

IV

**DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE
LA RÉGION DE MONTCEAU-LES-MINES**



LUXEMBOURG — 1963

COLLECTION D'ÉCONOMIE ET POLITIQUE RÉGIONALE

1. *La conversion industrielle en Europe.*

Rapports et communications à la Conférence intergouvernementale sur « la reconversion industrielle des régions touchées par la fermeture des mines », organisée en commun par le Conseil spécial de ministres et la Haute Autorité de la CECA, du 27 septembre au 1^{er} octobre 1960 à Luxembourg.

(en quatre volumes).

- I. — *Les politiques nationales de développement régional et de conversion.* paru en 1961
- II. — *Voies et moyens de la conversion industrielle.* paru en 1961
- III. — *Le financement des investissements et les aspects sociaux de la reconversion.* paru en 1963
- IV. — *La conduite sur place des opérations de conversion industrielle.* paru en 1963

Auteurs divers :

- V. — *Le bâtiment industriel dans la politique de développement régional.* en préparation
- VI. — *Les organismes d'action régionale.* »
- VII. — *Les zonings industriels.* »
- VIII. — *Analyse comparative des structures socio-économiques de régions minières et sidérurgiques.* »
- IX. — *Inventaire des opérations de reconversion dans les régions minières et sidérurgiques de la Communauté.* »

EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

**Développement industriel
de la région de Montceau-les-Mines**

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Préface</i>	7
<i>Introduction</i>	9
I. — <i>Analyse du contexte régional</i>	12
A. — La localisation et les infrastructures qui s'y rattachent.	12
1. La voie d'eau	12
2. La voie ferrée	13
3. Le réseau routier	14
B. — La démographie et la population active	14
1. L'évolution et la structure démographique	14
2. La population active, ses perspectives et sa répartition.	17
C. — La main-d'œuvre : ses qualifications	21
D. — Les salaires	22
E. — Les ressources du sous-sol et l'approvisionnement en énergie. 23	
1. Les ressources du sous-sol	23
2. L'électricité	23
3. Le gaz naturel	23
4. La vapeur	24
5. L'eau	24
F. — Les richesses du sol	24
G. — Les points de force industriels	25
1. Société des Forges et Ateliers du Creusot (S.F.A.C.)	26
2. Les Forges de Gueugnon	26
3. La zone de Chalon-sur-Saône	27
4. La « zone de Montceau-les-Mines »	28
II. — <i>Commentaires</i>	29
III. — <i>L'analyse du contexte national</i>	31
IV. — <i>Synthèse et orientation</i>	34
<i>Liste des références</i>	37

PRÉFACE

La houille a été jusqu'ici un élément essentiel et déterminant de l'activité industrielle. Elle le restera pendant longtemps encore, mais sa part dans les fournitures énergétiques diminuera progressivement au profit du pétrole, du gaz et demain de l'atome, ces nouveaux venus étant appelés à couvrir l'accroissement rapide des besoins d'énergie.

Exploitées depuis de nombreuses années, les réserves charbonnières de certains gisements diminuent et il y a lieu de se préoccuper des conséquences que cela peut avoir au point de vue économique et social.

Telle est la situation en Saône-et-Loire du Bassin Houiller de Blanzy-Montceau. Ce bassin a déjà fourni près de 200 millions de tonnes depuis sa mise en exploitation industrielle, aux environs de 1800. Les réserves actuelles permettent de continuer l'extraction jusqu'à la fin de ce siècle, mais en diminuant progressivement la production.

Cette lente diminution de l'extraction, avec l'amélioration de la productivité, va entraîner non pas le licenciement de la main-d'œuvre existante, mais la diminution progressive de l'embauchage. Des jeunes gens qui normalement se seraient destinés à la mine devront s'orienter vers d'autres activités que seule l'implantation de nouvelles industries pourra procurer.

Ce grave problème social est l'une des premières préoccupations des Houillères du Bassin de Blanzy-Montceau et des Charbonnages de France. Ils ont donc entrepris depuis plusieurs années de rechercher les possibilités d'utilisation de la main-d'œuvre qui habituellement se serait destinée à la mine et qui sera disponible dans le Bassin minier. Ce problème, parce qu'il a été posé longtemps à l'avance, pourra aisément trouver une solution avant que les difficultés ne se présentent.

De son côté le Conseil général a pris conscience de l'avenir de la région de Blanzy-Montceau et, se plaçant dans un contexte plus large, a décidé la réalisation d'une route départementale dite « Route Express » reliant les régions de Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Le Creusot. Cette voie nouvelle en cours de construction permettra des relations rapides et directes entre ces trois agglomérations qui forment une zone économique de près

de 200.000 habitants. De plus, elle devra être un des éléments essentiels de l'évolution et du désenclavement du Bassin minier. Celui-ci, inséré dans un complexe débordant le cadre minier, pourrait voir son avenir déterminé dans une perspective plus vaste englobant l'ensemble Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Le Creusot.

Une orientation économique et sociale globale permettrait ainsi de parvenir à un développement équilibré dans les meilleures conditions.

Pour déterminer les choix qu'il conviendrait de faire dans les prochaines années, les Houillères du Bassin de Blanzky-Montceau, en accord avec les Charbonnages de France, ont pris l'initiative de solliciter la collaboration de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Le Gouvernement français a demandé à la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier de participer, au titre de l'article 46, III, 4 du Traité instituant cette Communauté, à l'étude prospectant des possibilités économiques réelles de la région montcellienne pour suppléer à la régression de l'activité du Bassin. La Haute Autorité a répondu favorablement à la demande du Gouvernement français ; les études ont été confiées au *Battelle Memorial Institute-Centre de Recherche de Genève*. Cet organisme a procédé à une analyse très complète de la région de Montceau-les-Mines et examiné les secteurs d'activités nouvelles qui seraient susceptibles d'être encouragés avec les meilleures chances de succès.

Le rapport de l'Institut Battelle vient d'être présenté, ses conclusions seront un précieux conseil aux administrations chargées de promouvoir l'expansion économique du département de la Saône-et-Loire.

Je suis donc particulièrement heureux d'en féliciter les auteurs et de remercier la Haute Autorité de l'aide qu'elle apporte à l'Administration locale.

Les études entreprises avec son appui total permettront de mettre sur pied un programme sérieux des infrastructures à établir et des industries à contacter, non pas en fonction du passé, mais en gardant l'esprit ouvert à toutes les sollicitations de l'avenir.

André VIMENEY,
Préfet de Saône-et-Loire.

INTRODUCTION

Nous voudrions rappeler ici succinctement l'objet de l'étude qui nous a été confiée par la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Un problème à long terme se pose à la région de Montceau-les-Mines. Celle-ci est redevable de son essor à l'exploitation du bassin houiller par les Houillères de Blanzy, qui sont de loin l'employeur local le plus important.

Dans ce secteur, un accroissement constant de la productivité et la fermeture de certains puits par suite de l'épuisement du gisement (qui aura pour effet de ramener, d'ici la fin du siècle, la production de 2.300.000 tonnes à 1.000.000 tonnes/an) incitent la Direction des Houillères de Blanzy à se pencher sur le difficile problème de rechercher un nouvel avenir industriel pour Montceau-les-Mines.

Cette reconversion forcée, mais étalée dans le temps, fournit par ailleurs l'occasion de tenter de définir préalablement les orientations qui paraissent les plus adéquates et de déterminer par la suite les types d'industries qui auraient le plus de chance de disposer de conditions d'opérations harmonieuses.

Alors que, dans le passé, la croissance de Montceau-les-Mines était due à une industrie monovalente et de grande ampleur, toute conception nouvelle devrait se baser sur la sélection d'activités dans des secteurs variés permettant d'envisager une industrialisation plus polyvalente.

Nous nous proposons de répondre à ces objectifs de la manière suivante :

- Fournir, à ceux qui se préoccupent du développement de Montceau-les-Mines, notre « point de vue » sur les possibilités d'y appliquer un programme d'industrialisation.
- Proposer, dans le cadre de cette thèse, des projets précis et réalistes, de telle sorte que le capital puisse s'y intéresser dès maintenant.
- Déterminer avec autant de précision que possible les entreprises qui pourraient ou devraient être installées, afin de permettre la réalisation des projets envisagés.

— Suggérer la création d'un organisme d'exécution, dont l'action permettrait de superviser et d'appuyer les suggestions retenues.

Afin de pouvoir engager un tel travail, il était indispensable de pouvoir disposer des éléments de base propres à nous permettre de caractériser la région. Nous avons pu les rassembler grâce à l'amabilité des autorités locales et départementales, ainsi qu'aux contacts que nous avons pu nouer avec les personnalités des mondes industriel et administratif préoccupées de la défense et de la promotion des intérêts régionaux. Par ailleurs, la Société pour la Conversion et le Développement industriels nous a fourni, avec l'approbation de la C.E.C.A., une description de la région de Montceau-les-Mines.

De ces différentes sources d'informations — dont une liste globale figure en annexe — nous avons tenté de réaliser une synthèse, dont les principales caractéristiques doivent être l'objectivité et le réalisme. *Cette synthèse n'est pour nous qu'un commentaire de la situation qui nous est apparue au travers de ces sources.* Il eut été déplacé de refaire ici un travail que d'autres avaient déjà réalisé.

Le but que nous poursuivrons tout au long de cette étude sera d'apporter des suggestions de fabrication, dont l'aboutissement devra mener à la création d'activités nouvelles.

Il est évident que leur analyse, leur appréciation et ensuite l'initiation et la concrétisation des hypothèses proposées doivent être prises en charge par une volonté agissante.

A nos yeux, cette notion — que nous développerons plus loin — doit se matérialiser sous la forme d'un corps organique, issu de la région elle-même, et disposant des pouvoirs de décision et des moyens nécessaires pour réussir un effort d'industrialisation. Notre expérience nous a montré combien la valorisation régionale réclame la conjonction des éléments humains et des moyens de financement, facteurs indispensables non seulement à la création mais également au maintien du mouvement de croissance. Si la volonté de conservation et de promotion existe tant sur le plan local ou départemental que sur le plan public ou privé, le manque de coordination des volontés et des préoccupations journalières risquent d'entraver les efforts et de fatiguer les énergies.

BATTELLE MEMORIAL INSTITUTE
DIVISION INTERNATIONALE (Genève)

La présente étude est la synthèse de l'étude générale qui comporte en outre des monographies industrielles sur les secteurs suivants :

- 1) valorisation industrielle de la viande bovine ;*
- 2) la fabrication circlips emboutissage et découpage à façon ;*
- 3) la fabrication de panneaux de particules ;*
- 4) les instruments de mesure linéaire et de contrôle pour l'industrie mécanique ;*
- 5) la fabrication d'aliments composés pour le bétail ;*
- 6) les fabrications axées sur l'utilisation de l'acier inoxydable ;*
- 7) fabrication et formulation d'engrais composés.*

Ces monographies, dont le caractère confidentiel doit être préservé, seront remises à l'organisme régional d'exécution dont il est fait mention ci-dessus.

I. — ANALYSE DU CONTEXTE RÉGIONAL

A. — La localisation et les infrastructures qui s'y rattachent

Située dans le centre-ouest du département de Saône-et-Loire, la région de Montceau-les-Mines occupe une position géographique centrale par rapport aux grandes agglomérations françaises du Nord et du Sud-Est. En effet, les principales distances routières sont les suivantes :

de Montceau-les-Mines à :	Paris	350 km.
	Lyon	140 km.
	Marseille	515 km.
	Strasbourg	440 km.

Néanmoins, ces agglomérations, qui sont en fait des pôles de croissance diversifiés, ont un rayonnement économique qui n'atteint pas la région montcellienne. Précisons que cette notion de rayonnement doit être interprétée ici comme la possibilité de rassembler aisément et de façon permanente fournisseurs et clientèle.

Même en ce qui concerne l'agglomération lyonnaise, qui serait la plus indiquée pour jouer ce rôle, le IV^e Plan estime qu'elle donne une relative cohésion au sillon méridien de la Saône et du Rhône et prévoit qu'un des buts premiers du développement régional consiste à renforcer le rôle de Lyon comme grande métropole devant faire contrepoids par rapport à Paris. Les points de cristallisation doivent normalement se fixer sur l'axe Lyon-Dijon, la Vallée du Rhône et Grenoble, et y susciter une concentration géographique des activités.

Mais, c'est surtout par rapport aux moyens de communication que la localisation de Montceau-les-Mines doit être analysée.

1. *La voie d'eau*

La seule voie navigable de la région est le Canal du Centre, qui relie la Saône (Chalon-sur-Saône) à la Loire (Digoin). Ouvert au trafic à la fin

du XVIII^e siècle, il a permis, et facilite encore aujourd'hui, l'écoulement aisé des produits charbonniers, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous :

Tableau 1
Le Canal du Centre. Son activité

	1958		1959		1960	
	Nombre de bateaux	Tonnage	Nombre de bateaux	Tonnage	Nombre de bateaux	Tonnage
<i>Canal du Centre :</i>						
Chargement	2.966	655.121	2.980	685.328	3.025	711.579
Déchargement	1.613	333.149	1.269	269.889	1.147	259.034
Transit	665	158.230	622	149.573	756	183.009
<i>Port de Montceau-les-Mines :</i>						
Chargement		589.168		637.122		690.011
Déchargement		52.072		53.969		65.694

Ce trafic, qui dépasse le million de tonnes par an, est composé de deux postes principaux qui représentent 88 % du total. Ce sont :

- les combustibles minéraux 65 %,
- les matériaux de construction 23 %.

Mais les caractéristiques techniques de ce canal sont pauvres, comparées aux impératifs de la navigation fluviale actuelle. Pour un parcours de 116 km., 63 écluses dont les dimensions sont de 38,50 m. de long et 5,20 m. de large, limitant le passage aux péniches de 300 tonnes, un enfoncement limité actuellement à 1,80 m. n'autorisant qu'un chargement unitaire de 280 tonnes, des courbes prononcées, sont autant d'empêchements à une navigation fluviale moderne, dont on sait que les tendances européennes se portent vers la péniche de 1.350 tonnes et l'utilisation de la technique de poussage.

Un projet adopté en 1961 prévoit de porter l'enfoncement à 2 m. pour permettre de charger les péniches à 350 tonnes, mais ce sera insuffisant pour moderniser vraiment cet ancien canal.

2. La voie ferrée

Montceau-les-Mines est situé sur la voie ferrée Chagny-Moulins. Le trafic voyageurs n'est pas très important, mais les liaisons avec Paris et

Lyon sont bonnes et s'effectuent le plus commodément via Chagny situé sur l'axe Paris-Marseille.

Le trafic marchandises de la gare de Montceau-les-Mines en 1960 a été le suivant :

55.626 wagons	expédiés chargés	1.115.000 tonnes
8.703 wagons	reçus chargés	175.600 tonnes
<hr/>		<hr/>
64.329 wagons	chargés, expédiés et reçus	1.290.600 tonnes

3. *Le réseau routier*

Actuellement, les deux voies essentielles qui desservent la région de Montceau-les-Mines sont la R. N. 74 et la R. N. 80. La R. N. 74 assure vers le Nord le trafic le plus important, dont la moyenne journalière est de 2.800 véhicules vers Chagny et Chalon-sur-Saône, et de 2.000 véhicules vers Paray-le-Monial. La proportion de poids lourds atteint 30 à 35 %.

Cette route, dont le profil est assez plat, a cependant un tracé très sinueux et sa proximité du canal la rend dangereuse.

L'élimination de ces handicaps, les besoins toujours accrus en transports lourds et le projet d'autoroute Paris-Marseille suivant la vallées de la Saône, ont conduit à la mise sur pied d'un projet de « Route Express » destinée à relier Le Creusot et Montceau-les-Mines à Chalon-sur-Saône. Ce projet, dont la réalisation finale est prévue pour la fin de 1964, sera *un des atouts majeurs de Montceau-les-Mines sur le plan de l'infrastructure*. Il constituera en effet l'épine dorsale du triangle Chalon-Le Creusot-Montceau, notion sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

B. — **La démographie et la population active**

1. *L'évolution et la structure démographique*

Il est un fait que la population de la Saône-et-Loire a diminué de 18 % depuis le début du siècle.

Mais cette diminution, qui semble maintenant enrayée, n'est pas également répartie dans le département où l'exode rural s'est traduit par un solde migratoire négatif et un gonflement de la population des centres industriels et commerciaux du département, sous l'impulsion d'entreprises importantes telles les Forges et Ateliers du Creusot et les Forges de Gueugnon.

Tel est le cas aussi pour Montceau-les-Mines dont nous donnons ci-dessous l'évolution de la population pour ce qu'il est convenu d'appeler la « zone de Montceau ».

Tableau 2

*Evolution de la population du département de Saône-et-Loire
et de l'ensemble du pays*

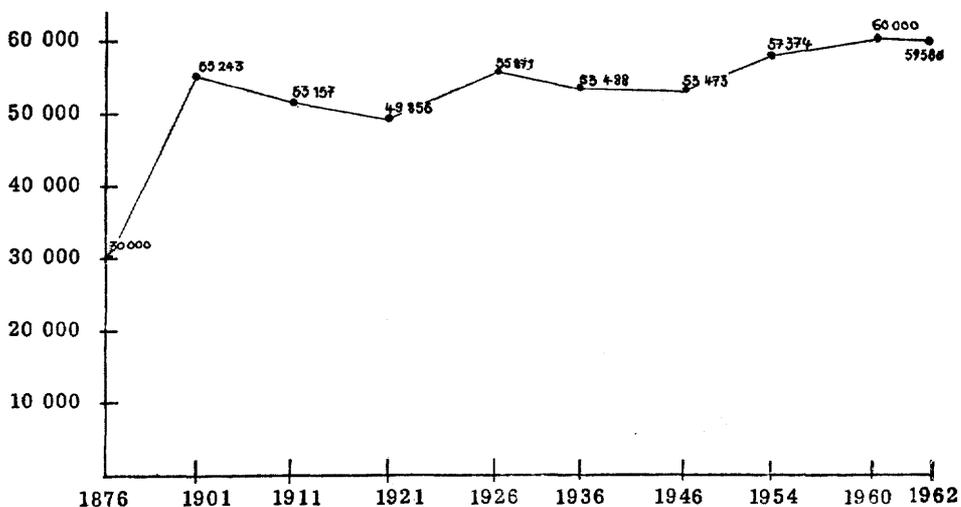
	Saône-et-Loire	France
1901.....	620.360	40.681.415
1911.....	604.446	41.476.272
1921.....	554.816	39.209.766
1931.....	538.741	41.834.923
1936.....	525.676	41.907.056
1946.....	506.749	40.503.513
1954.....	511.182	42.777.174

Il s'agit en fait de la Ville de Montceau et des communes satellites suivantes :

Saint-Vallier, Blanzly, Sanvignes-les-Mines, Ciry-le-Noble, Perrecy-les-Forges, St-Berain-sous-Sanvignes, Gourdon, Pouilloux, St-Romain-sous-Gourdon, Mont-St-Vincent, Marigny et Dompierre-sous-Sanvignes.

Tableau 3

Evolution de la population de la « zone de Montceau »



NB. : 1960 = estimation.

Ces chiffres indiquent que la population de la zone a pratiquement doublé depuis 1876 et d'après la S.O.D.I.C. (1), on peut estimer que les résultats provisoires du recensement d'avril 1962 indiquent un effectif de 61.000 habitants au 1^{er} janvier 1962 et confirmant la tendance à la stabilisation.

Si nous examinons la structure par âge, la ventilation de la population des ménages en 1954 s'établissait comme suit :

Tableau 4
Répartition de la population de la « zone de Montceau »

Groupe d'âge	Hommes			Femmes		
	Zone de Montceau		Département	Zone de Montceau		Département
	Nombre	%	%	Nombre	%	%
0 - 14	6.890	24,9	24,1	6.629	22,5	21,0
15 - 24	3.275	11,8	13,0	3.664	12,4	12,7
25 - 64	14.905	53,8	51,0	14.972	50,9	48,8
65 et +	2.626	9,5	11,9	4.181	14,2	16,7
Total	27.696	100,0	100,0	29.446	100,0	100,0

Groupe d'âge	Total		
	Zone de Montceau		Département
	Nombre	%	%
0 - 14	13.519	23,7	22,9
15 - 24	6.939	12,1	12,8
25 - 64	29.877	52,3	49,9
65 et +	6.807	11,9	14,4
Total ..	57.142	100,0	100,0

Référence : Revue de l'Economie du Centre-Est.

(1) Rapport S.O.D.I.C., p. 13.

L'analyse de la structure par âge permet de noter que :

- La population d'âge actif représente plus de la moitié de la population totale. *Cette proportion est supérieure* à la moyenne du département, et a pour cause le caractère industriel de la zone envisagée.
- La population des « moins de 14 ans » est supérieure à celle du département ce qui dénote la *vitalité de la région* et le pourcentage important de ménages jeunes.
- La proportion des « plus de 65 ans » est relativement faible traduisant un retour au village des vieux.

De plus, l'excédent des naissances sur les décès fait apparaître pour les années 1954 à 1959 un solde cumulé positif de 2.282 unités, indice d'un *taux d'accroissement rapide supérieur à la moyenne générale de la France*.

Toujours sur le plan démographique, il y a lieu de souligner que, dans le passé, soit jusqu'en 1950, l'apport de population de nationalité étrangère a été important. Elle représente actuellement environ 12% des hommes et 9% des femmes. Ce mouvement est actuellement arrêté.

2. La population active, ses perspectives et sa répartition

Les buts de la présente étude nous portent à accorder plus d'intérêt à cet aspect du problème humain qui est posé.

Toujours en 1954, la population active de la zone de Montceau-les-Mines se présentait ainsi :

Tableau 5
La population active

	Zone de Montceau		Saône-et-Loire
	Nombre	Taux d'activité	Taux d'activité
Sexe masculin	15.939	57	62
Sexe féminin.	5.312	18	30
Total	21.251	37	45,5

Il apparaît immédiatement que le taux d'activité de la zone est nettement inférieur à celui du département en raison du faible taux d'occupation

des femmes. Cela est dû au fait que, dans la population minière, la proportion de femmes de mineurs occupant un emploi est très réduite.

Le taux d'activité masculine est également plus faible car les mineurs prennent en général leur retraite dès l'âge de 55 ans. Ces chiffres indiquent qu'en dehors des apports d'ordre démographique composés par les couches jeunes de la population et par l'immigration, il existe dès maintenant dans la population d'âge actif, une réserve latente de main-d'œuvre spécialement parmi les femmes.

Quant aux perspectives offertes par la population active de la zone, elles apparaissent dans l'examen des tableaux 6 et 7 (1) :

Tableau 6
Evolution de la population d'âge actif entre 1954 et 1970

Age	Hommes				Femmes			
	1954	1960	1965	1970	1954	1960	1965	1970
15 - 19	1.742	1.726	2.716	2.709	1.747	1.683	2.580	2.684
20 - 64	16.438	16.321	15.974	16.399	16.889	16.606	16.270	16.783
Total ..	18.180	18.057	18.690	19.108	18.636	18.289	18.850	19.467

Age	Total			
	1954	1960	1965	1970
15 - 19	3.489	3.419	5.296	5.393
20 - 64	32.327	32.927	32.244	33.182
Total ..	35.816	36.346	37.540	38.575

(1) Ces tableaux ainsi que les taux d'activité qui permettent de calculer le tableau 7 sont repris d'une étude de M. Pelissonnier sur la main-d'œuvre dans la zone de Montceau-les-Mines parue dans la *Revue de l'Economie du Centre-Est*, janvier-juin 1961.

Tableau 7
Evolution de la population active entre 1954 et 1965

Age	Hommes			Femmes			Total		
	1954	1960	1965	1954	1960	1965	1954	1960	1965
15 - 19	1.165	1.161	1.817	842	811	1.244	2.007	1.972	3.061
20 - 64	14.774	14.669	14.357	4.470	4.394	4.305	19.244	19.063	18.662
Total	15.939	15.830	16.174	5.312	5.205	5.459	21.251	21.035	21.723

Si l'on tient compte uniquement du mouvement naturel de la population ces chiffres indiquent qu'entre 1960 et 1965, les populations actives masculine et féminine augmenteront chacune de 344 unités, ce qui donne un total de 688 personnes.

Face à cette analyse rapide de la demande d'emploi, il y a lieu d'examiner comment elle se répartit actuellement entre les différents secteurs de l'offre.

Tableau 8
En 1954 la répartition de la population active par groupes d'activité était la suivante :

	Hommes		Femmes		Total	
	valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%
Agriculture	1.509	10	1.052	20	2.561	12
Industries extractives	8.326	52	67	1	8.393	39
Industries transformatrices. ..	3.456	22	1.592	30	5.048	24
Transport, commerce, service.	2.648	16	2.601	49	5.249	25
Total ...	15.939	100	5.312	100	21.251	100

L'objet de cette analyse ne consiste pas essentiellement à dresser le bilan de ces secteurs d'activités ni à discuter des projections de détails sur leur croissance ou leur décroissance. Nous nous bornerons donc à énumérer quelques considérations de portée générale destinées à répondre aux objectifs propres à la présente étude.

Les industries extractives.

En raison de leur grande importance, toute évolution dans ce secteur doit fatalement avoir un impact sur l'évolution de l'emploi. Or l'hypothèse de départ prévoit qu'en raison, d'une part, de l'accroissement de la productivité et, d'autre part, de la limitation de la production due à l'épuisement progressif du gisement on ira aux Houillères de Blanzy jusqu'à la suspension de l'embauche.

Deux conséquences en découlent. Tout d'abord ce secteur n'interviendra plus pour résorber le trop-plein de main-d'œuvre masculine. En outre, la diminution progressive du nombre des mineurs aura une *répercussion indirecte considérable sur la demande d'emploi féminine* car, indépendamment du mouvement naturel, moins de ménages estimeront que le seul salaire du mari suffit à alimenter leurs ressources.

L'agriculture.

Il semble prudent d'admettre l'hypothèse que la population active agricole diminuera légèrement au cours des prochaines années, ce qui, ajoutée à l'accroissement naturel, viendra accroître la demande d'emploi en provenance de ce secteur.

Les industries (entreprises occupant plus de 10 salariés).

En 1960, 60 entreprises formant cette catégorie se trouvaient engagées dans les secteurs suivants :

18 secteur de l'industrie mécanique	1.380 salariés,
15 secteur de l'industrie textile et de la chaussure ..	1.775 salariés,
19 secteur de l'industrie du bâtiment.	1.150 salariés,
8 industries diverses.	720 salariés.

Par rapport à 1954, les entreprises prises globalement ont augmenté leurs effectifs de 17,5%. On estime que durant la période 1960-1965, leur capacité d'absorption se situerait à environ 320 unités réparties dans une proportion égale entre les hommes et les femmes.

Les secteurs tertiaires.

Le caractère industriel de l'activité économique de la « zone de Montceau-les-Mines » ainsi que les avantages acquis par d'autres agglomérations du département sur les plans commercial et administratif ne permettent

pas de prévoir un développement important des offres d'emploi dans le secteur tertiaire.

En conclusion, cet examen fait apparaître qu'un problème d'emploi existe, sinon pour l'immédiat, du moins pour l'avenir. Sur le seul plan de la main-d'œuvre masculine, il a été chiffré à 1.300 unités d'ici à 1965 et cette proportion doit s'accroître par la suite.

Ce qui est important à nos yeux n'est pas le fait qu'un chiffre déterminé de travailleurs apparaît dans une période donnée sur le marché de l'emploi, c'est bien plutôt le fait qu'un industriel pourra faire appel au marché de la main-d'œuvre sans en rompre l'harmonie et cela dans des proportions importantes, comme l'indiquent les considérations ci-dessus.

C. — La main-d'œuvre : ses qualifications

Mais quelles sont les qualifications particulières de cette main-d'œuvre ? C'est par l'examen des possibilités offertes dans les écoles d'enseignement technique que nous chercherons à caractériser les qualifications de cette main-d'œuvre locale qui, pour beaucoup, se trouve précisément actuellement en état de formation.

- Le lycée technique mixte se compose de 21 classes (13 industrielles et 8 commerciales). L'effectif actuel s'élève à 400 garçons et 181 filles. Les spécialités enseignées sont la mécanique générale et l'électronique, la comptabilité et le secrétariat, les diplômes octroyés sont les C.A.P., B.E.C., B.E.I.
- Le Collège d'enseignement technique se compose de 15 classes. L'effectif actuel s'élève à 500 garçons. Les spécialités enseignées sont la mécanique générale, l'électromécanique, la chaudronnerie, le modelage, le moulage, la soudure et le travail du fer. Le diplôme octroyé est le C.A.P.
- Le Collège d'enseignement technique de filles se compose de 9 classes. L'effectif actuel s'élève à 200 filles. Les spécialités enseignées sont la couture et la lingerie. Le diplôme octroyé est le C.A.P.

Il existe en outre une école municipale de dessin qui délivre le C.A.P. et le B.P., ainsi qu'une école technique privée des Houillères (225 élèves) qui enseigne le métier de mineur et octroie le C.A.P.

Montceau-les-Mines dispose donc d'une gamme très complète d'établissements d'enseignement technique du niveau moyen qui est heureusement prolongé par les possibilités offertes d'approfondissement des connaissances dans des établissements des villes voisines, particulièrement Chalon-sur-Saône et Le Creusot.

Quant à l'enseignement supérieur, les universités de Lyon et de Dijon sont à une centaine de kilomètres, et l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Arts et Métiers se trouve à Cluny, à 40 km. Sur le plan général de l'enseignement, Montceau-les-Mines offre donc toutes les meilleures possibilités d'une ville de province qui n'est pas le siège d'une université.

En conclusion, la formation de la main-d'œuvre orientée vers le travail des métaux, mais non limitée à ce secteur, offre de larges possibilités de choix aux industries désirant s'implanter dans la région, tandis que l'existence d'institutions d'enseignement général du niveau secondaire autorise l'établissement de personnel de cadre moyen qui recherche généralement ces possibilités.

D. — Les salaires

D'après un sondage récent effectué en avril 1962 par la S.O.D.I.C. (1), les niveaux de salaires horaires à Montceau-les-Mines s'établissent comme suit :

Tableau 9

Salaires horaires en F. Prime de productivité et primes de fin d'année exclues, tous les autres avantages compris

Manceuvres.....	1,80 F
O.S. 1.....	2,15 F
O.S. 2.....	2,10 F
O.P. 1.....	2,45 F
O.P. 2.....	2,65 F
O.P. 3 et H.Q.	3,10 F

Ces taux horaires sont pratiquement les mêmes que ceux appliqués dans la région, Chalon-sur-Saône étant pris comme un point de repère.

Les salaires effectifs sont environ 20 % inférieurs à ceux octroyés dans la région parisienne, mais ne présentent pas de différences importantes avec ceux payés dans l'ensemble du territoire.

(1) Rapport S.O.D.I.C., p. 77.

E. — Les ressources du sous-sol et l'approvisionnement en énergie

1. Les ressources du sous-sol

Le charbon était et reste pratiquement la seule richesse naturelle importante du sous-sol de la région. En 1960, l'extraction des Houillères du Bassin de Blanzly a atteint 2.650.000 tonnes au total, dont 2.300.000 tonnes pour les centres de Blanzly et de Montceau.

Il existe bien dans la région des réserves de pyrite de fer, d'uranium et de spath fluor, mais ces minerais sont soit exploités, soit relativement éloignés de la zone envisagée.

L'argile, d'excellente qualité, a permis le développement de l'industrie de la céramique dans les vallées de la Dheune et de la Bourbince.

2. L'électricité

Les Houillères disposent d'une centrale thermique d'une puissance de 80.000 kVA dont elles n'utilisent que 25.000 kVA. Le solde peut alimenter le réseau de l'E.D.F.

Celle-ci peut fournir l'énergie électrique en haute tension aux conditions suivantes (Tension 5 kV — Tarif E.D.F. local — Valeur 8.200 de l'index économique HT-TVA comprise).

		Hiver		Eté	
	Pointe	Heures pleines	Heures creuses	Heures pleines	Heures creuses
Tarif général le kWh . . .	16,39 c	9,02 c	3,73 c	4,78 c	2,96 c

Ces conditions de prix sont légèrement supérieures à celles qui ont cours dans les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise par exemple.

3. Le gaz naturel

Montceau-les-Mines est ravitaillé en gaz naturel en provenance du gisement de Lacq par une canalisation de transport dont le tracé est parallèle à la vallée de la Bourbince. Ce gaz a les caractéristiques suivantes :

P.C.S. 9.751 mth/m³.
P.C.I. 8.896 mth/m³.

Pour des consommations dépassant 2.000 thermies par mois, le prix de la thermie est de (tarif E.D.F. local) :

Hiver (octobre à mars). 0,0390 F.
Eté (avril à septembre) 0,02 F.

Pour des consommations nettement supérieures, des tarifs spéciaux indexés sur le prix des combustibles solides peuvent être appliqués.

4. *La vapeur*

La vapeur d'eau de la centrale thermique des Houillères n'est pas entièrement utilisée pour la production d'électricité et alimente un réseau de distribution urbain. Il serait possible d'en augmenter le débit en diminuant d'autant la production d'énergie électrique à concurrence de 50.000 kVA, au maximum.

5. *L'eau*

Les réserves en eau de la région ne sont guère importantes en dehors de celles qui assurent l'alimentation du canal du Centre. Mais elles pourraient être améliorées par la construction de nouveaux barrages de retenue.

On estime néanmoins pouvoir satisfaire sans grands frais des débits inférieurs à 500.000 m³/an et la zone industrielle de Montceau-les-Mines pourra disposer d'un débit journalier supérieur à 450 m³.

En conclusion, il apparaît que les ressources du sous-sol autres que le charbon sont dans l'état actuel quasi inexistantes et ne peuvent conduire à l'implantation d'entreprises à Montceau-les-Mines. Par contre, l'approvisionnement en énergie d'origines variées est aisé, mais ne peut néanmoins se faire à des conditions privilégiées.

F. — **Les richesses du sol**

Examinées à l'échelle départementale, les richesses du sol présentent les caractéristiques suivantes :

- Les prairies représentent 40% de la superficie totale, les terres labourables 30% et les forêts 20%.
- La production animale est très importante. Ainsi, en 1961, le département se prévalait d'un cheptel de 491.000 têtes environ.

- Le cheptel bovin particulièrement dans l'ouest du département est composé de bétail de race charollaise.
- D'une manière générale et plus particulièrement pour la région de Montceau-les-Mines, le revenu brut à l'hectare s'élève à 500 F. Ces ressources sont constituées à titre principal par l'élevage qui en représente les trois-quarts.
- La superficie des exploitations est en moyenne de 40 hectares par ménage.
- Les réserves forestières sont localisées dans le nord-ouest et le sud-ouest du département. La production s'établit par an et par hectare de 6 à 8 m³ pour les forêts traitées en futaies résineuses et à 4 m³ pour les forêts traitées en futaies feuillues.

On peut considérer que la situation de l'agriculture dans le département de Saône-et-Loire est bonne. La population agricole est importante et stable, et son revenu est relativement élevé.

Mais, par contre, la valeur ajoutée aux produits de la terre est faible dans le département. Ceux-ci sont exportés bruts vers les centres de consommation ou de transformation.

Des situations extrêmes existent par exemple dans le domaine des produits forestiers où la valorisation est négligée.

En conclusion, les richesses naturelles du sol et l'élevage constituent une caractéristique fondamentale du département. Le cheptel est particulièrement important à l'ouest de la Saône, c'est-à-dire précisément à proximité de Montceau-les-Mines. Il en va de même pour les ressources forestières.

Par contre, l'exploitation industrielle de ces ressources n'est pas développée sur le plan local.

G. — Les points de force industriels

Les gisements de houille de Blanzay et Montceau et la proximité de mines de fer de Chalencey, Change et Mazenay sont à l'origine du développement industriel de la région. Ils lui donnent son orientation et favorisèrent la croissance des puissants complexes qu'on peut y voir actuellement en activité.

Les effets cumulatifs qui en résultèrent, favorisèrent l'apparition d'industries suppléantes et de transformation. Une tradition se fit jour dans la qualification de la main-d'œuvre qui s'allia heureusement avec les qualités de stabilité dues à son origine paysanne et au contexte campagnard inaltéré.

Pour des raisons quelque peu différentes et à cause de sa localisation

avantageuse, Chalon-sur-Saône bénéficie également de ces atouts, si bien qu'aujourd'hui on se trouve en face d'une entité régionale homogène imagée sous la forme d'un triangle dont les sommets sont Montceau-les-Mines, Le Creusot, Chalon-sur-Saône. Les principaux points de force industriels qui y sont situés sont les suivants :

1. *Société des Forges et Ateliers du Creusot (S.F.A.C.)*

Cette entreprise axée sur la production et la transformation du fer a réalisé en 1960 un chiffre d'affaires de 500 millions F. Elle dispose de 5 usines dont deux (Le Creusot et Chalon-sur-Saône) sont situées dans la région mentionnée. 75 % du chiffre d'affaires est réalisé au Creusot.

Dans ce chiffre d'affaires, la part des divisions sidérurgiques est de 25 % tandis que le solde est réalisé par les divisions de constructions mécanique et métallique.

Les principales caractéristiques du programme de fabrication peuvent être énumérées de la façon suivante :

- La production d'acier s'oriente de plus en plus vers les aciers alliés et spéciaux au carbone, au détriment de l'acier ordinaire qui ne représente plus que 20 % du total.
- Le programme de fabrication des divisions de constructions (mécanique et métallique) est très vaste. Il porte principalement sur du matériel lourd. Les séries ne sont pas importantes.
- La S.F.A.C. fait partie d'un groupe largement diversifié, ce qui facilite ou oriente ses problèmes de sous-traitance et de fourniture.
- Jusqu'à présent, l'intégration verticale est la règle, tant à l'intérieur de la S.F.A.C. qu'au sein du groupe.
- Le personnel de cadre est important.

2. *Les Forges de Gueugnon*

Filiale du groupe de Wendel depuis 1923, la Société des Forges de Gueugnon s'est associée avec Ugine en 1931 pour effectuer le laminage des aciers spéciaux. Ses activités ont été synchronisées avec celles de la Sollac en 1949.

De par son programme portant sur le laminage de tôles en acier inoxydable, de tôles magnétiques à cristaux non orientés, de tôles étamées et plombées, les Forges de Gueugnon apparaissent comme une entreprise de première transformation. Elle n'est donc pas intégrée verticalement en elle-même, mais dispose par contre d'un know-how technique propre à aider

puissamment toute utilisation de ses produits. Elle devrait logiquement s'intéresser à toute intégration située en aval de ses différentes productions.

La localisation particulière actuelle de cette entreprise la pousse à recourir à un approvisionnement énergétique souple (le gaz et l'électricité) et à un mode de transport de même nature (le camion).

3. La zone de Chalon-sur-Saône

En raison de ses bonnes liaisons fluviales, ferroviaires et routières, Chalon a vu se développer dans son périmètre un complexe industriel diversifié. Une zone industrielle de 200 hectares a été aménagée.

On y relève : 16 entreprises de 51 à 100 salariés,
5 entreprises de 101 à 200 salariés,
9 entreprises de 201 à 500 salariés,
1 entreprise de 501 à 1.000 salariés,
1 entreprise de 2.001 à 5.000 salariés.

Les principaux établissements industriels sont engagés dans les secteurs suivants :

a) Industrie mécanique et électrique.

Forges et Ateliers du Creusot ;
Ateliers et Chantiers Navals ;
Compagnie Générale d'Electricité ;
Fabriques Réunies de Lampes Electriques (F.R.L.E.) ;
Etablissements Minette ;
Société Le Bouchage Mécanique ;
Société Industrielle de Ventilation (V.E.N.T.E.C.) ;
Etablissements Gardy.

b) Industries chimiques et du verre.

Société Rhône-Poulenc ;
Société L'Air Liquide (produits peroxydes) ;
Manufacture Saint-Gobain ;
Société d'Etudes Verrières Appliquées ;
Kodak-Pathé.

c) Entreprises de matériaux de construction et de travaux publics.

4. La « zone de Montceau-les-Mines »

Mises à part les Houillères du Bassin de Blanzky qui occupaient en 1961 dans la zone de Montceau, 6.868 personnes dont 6.168 ouvriers, les principaux secteurs industriels représentés à Montceau-les-Mines sont les suivants :

a) *Industries mécaniques et électromécaniques.*

Ets Munzing	369 salariés	robinetterie et fonderie de cuivre ;
Ets Cheveau	270 salariés	appareillage électrique ;
Ets Fournier-Mouillon	256 salariés	matériel de mines.

b) *Industries textiles* (trois entreprises occupant 1.067 salariés).

Ets Gerbe	557 salariés	bonneterie-bas ;
Ets Garnier-Luneau	380 salariés	bonneterie-bas ;
Ets Blanchard	102 salariés	bonneterie-bas.

c) *Bâtiment et travaux publics* (quatre entreprises occupant 736 salariés).

Signalons en plus deux entreprises fabriquant des articles en cuir et deux entreprises transformatrices de matières plastiques. Une zone industrielle est en cours d'aménagement. Sa superficie est de 21 ha. Elle sera desservie par la nouvelle route n° 74. Un raccordement à la voie ferrée est prévu. La zone n'est pas en contact direct avec le canal.

En conclusion, l'examen rapide des entreprises implantées dans le triangle indique une prédominance des industries transformatrices des métaux dont les interrelations ne sont cependant pas importantes. Les industries de la bonneterie et de la confection y sont également représentées. Par contre, les facilités de transport ont autorisé l'installation à Chalon-sur-Saône de certaines entreprises chimiques.

II. — COMMENTAIRES

Un effort de synthèse des différents éléments que nous venons d'exposer nous pousse à émettre les considérations suivantes :

- 1) De par sa position géographique, Montceau-les-Mines échappe à l'attraction des grands pôles de croissance diversifiés et se situe à l'écart des grandes artères de communication. La plus proche, l'axe Paris-Marseille passe à 40 kilomètres. Le Canal du Centre, le rail et surtout la route permettent l'écoulement des biens et des personnes. Il est évident que le projet de « Route express » reliant Montceau-les-Mines, Le Creusot et Châlon-sur-Saône constitue l'outil indispensable pour tout effort d'industrialisation et permettra d'accélérer un processus de développement régional.
- 2) Quoiqu'il en soit, il faut constater que les entreprises tributaires de conditions de transport désavantageuses auraient avantage d'une part à accroître au maximum la valeur ajoutée de leurs produits et d'autre part à s'efforcer de trouver sur place des occasions de complémentarités réciproques.
- 3) La région est dotée d'entreprises industrielles puissantes que nous qualifierons de « pôles de croissance spécialisés ». Ils sont un des atouts majeurs de la région, car sur le plan de l'industrialisation régionale, leur intérêt doit normalement coïncider avec leur responsabilité.
- 4) La concentration démographique à l'intérieur du triangle et en particulier à Montceau-les-Mines est suffisante pour supporter un effort d'industrialisation et les réserves de main-d'œuvre actuelles et futures le permettent sans heurt. Relevons encore que les qualifications sont surtout orientées vers l'élaboration et le façonnage des métaux.
- 5) Si les ressources du sous-sol, abstraction faite du charbon, sont dans l'état actuel négligeables, les richesses du sol sont par contre importantes et certaines, comme le cheptel, en développement

continu. Elles pourraient néanmoins faire l'objet dans plusieurs cas d'une valorisation sur place plus poussée.

- 6) L'approvisionnement en énergie d'origines variées est aisé, mais ne peut néanmoins se faire à des conditions privilégiées.
- 7) L'absence, à proximité, de grandes agglomérations, la faiblesse de l'équipement culturel et récréatif, l'absence d'établissements d'enseignement supérieur à l'exception de l'Ecole d'ingénieurs des Arts et Métiers, de Cluny, l'aspect touristique agréable, mais non transcendant de la région environnante posent un problème d'attirance et d'acclimatation d'éléments non autochtones et particulièrement des cadres.

III. — ANALYSE DU CONTEXTE NATIONAL

Il nous semble par ailleurs indispensable de placer cette analyse factuelle de la « zone de Montceau-les-Mines » dans son contexte national et plus particulièrement face à l'évolution des idées et des faits dans le domaine de l'aménagement du territoire français.

Il y a plus de dix ans déjà, M. Claudius Petit, alors ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, en donnait cette définition :

« L'aménagement du territoire est la recherche dans le cadre géographique de la France d'une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et des activités économiques. Cette recherche n'est pas faite à des fins strictement économiques, mais bien davantage pour le bien-être et l'épanouissement de la population ».

Il doit se manifester dans les faits comme un remède aux ruptures d'équilibre dues à la concentration excessive et l'établissement d'une correspondance entre les populations d'une région et les ressources locales dont elles peuvent disposer.

Or, l'on est forcé de constater que sous l'impulsion du progrès technique, le développement industriel des cent dernières années a provoqué des concentrations et des déséquilibres que le simple mécanisme des lois économiques et sociologiques ne parvient pas à endiguer. Bien au contraire, l'effet cumulatif prenant le pas, il devint évident que le fonctionnement naturel du système, loin d'apporter les correctifs nécessaires, accentuait les distorsions entre zones de concentration et zones non développées et menait alternativement à la sclérose et à l'appauvrissement. Cette évolution dommageable portait donc en elle la cause d'une intervention nécessaire des Pouvoirs Publics, responsables en définitive du bien commun de la nation.

C'est le Commissariat au Plan qui fut, entre autres, chargé de penser et mettre sur pied un plan d'aménagement rationnel du territoire.

Cet organisme a donc, d'une part, pour objectif de créer des atouts économiques nationaux suffisamment dispersés sur le territoire pour assurer une décentralisation et, d'autre part, pour soucier de les promouvoir au moyen d'investissements d'infrastructure en misant sur les caractéristiques locales aptes à dégager de tels atouts.

Le projet de loi relatif au IV^e Plan, après avoir reconnu que le développement des économies régionales est devenu l'une des préoccupations importantes des pouvoirs publics en France comme dans les autres pays du Marché Commun indique que l'« innovation introduite dans le IV^e Plan consiste à établir des prévisions et à fixer des objectifs jusqu'en 1965 par région dans deux domaines-clefs de l'action régionale : la politique de l'emploi et celle des investissements ».

Pour cela, une carte des déséquilibres de main-d'œuvre entre régions et une prévision des mouvements migratoires qui en serait la conséquence dans l'hypothèse d'une évolution spontanée, a été dressée. Un effort parallèle de régionalisation a été poursuivi pour ceux des investissements publics qui exercent la stimulation la plus vive sur l'économie régionale. Les recherches seront ensuite étendues au domaine des investissements privés.

A cet effet, dès l'entrée en vigueur du IV^e Plan, seront établis des programmes de réalisation par région en vue de l'exécution des plans régionaux de développement économique et social. Ceux-ci, élaborés au cours des dernières années, ne comportent généralement aucun échéancier d'opérations à réaliser. La préparation de ces programmes est intitulée « Tranches opératoires » des plans régionaux.

Parmi les moyens propres à réaliser ces intentions, l'aide financière de l'Etat sous forme de primes spéciales d'équipement, de prêts à taux réduits, de dégrèvements fiscaux aux entreprises industrielles continuera à être octroyée sous une forme nettement sélectionnée. On tentera de renforcer l'action des sociétés de développement régional qui est généralement restée assez faible jusqu'à présent. Enfin, l'équipement des terrains industriels qui n'a pas toujours été mené de façon rationnelle fera l'objet de programmes coordonnés à l'échelle de la région et d'une manière conforme à la politique nationale.

Parallèlement à la mise en application de ces intentions au niveau national, les communautés locales découvrant les avantages de l'industrialisation et avides de l'attirer ont entamé et développé, dans un passé récent, des efforts de financement de l'infrastructure locale nécessaire ainsi que des campagnes d'information.

On estime qu'il existe actuellement plus de 200 zones industrielles réparties sur tout le territoire.

Nombre de communes ne se contentent d'ailleurs plus de fournir des

terrains aménagés et équipés, elles construisent des usines, rachètent d'anciens bâtiments industriels et les remettent en état, contractent des emprunts et jouent un rôle parallèle à celui du banquier.

Malgré les directives gouvernementales, la surenchère s'installe et les industriels à la recherche d'une implantation nouvelle ne l'ignorent pas. Ils n'hésitent pas à mettre en concurrence les villes qui ont retenu leur attention.

IV. — SYNTHÈSE ET ORIENTATION

Au sein d'une Europe fortement industrialisée, la région de Montceau-les-Mines occupe une position moyenne tant par son implantation géographique et ses ressources naturelles que par ses possibilités industrielles et humaines. Cela revient à dire qu'elle n'est ni privilégiée, ni spécialement défavorisée.

Par ailleurs, la concurrence des communautés régionales entre elles, découvrant les avantages de l'industrialisation et avides de l'attirer, renforce notre souci de prudence dans la détermination des orientations souhaitables pour la région envisagée. A nos yeux, trois idées de base constituent la toile de fond sur laquelle peuvent apparaître les orientations propres à favoriser le développement industriel de Montceau-les-Mines.

- 1) C'est dans le cadre du triangle dont les sommets sont Montceau-les-Mines, Le Creusot et Chalon-sur-Saône que les orientations d'industrialisation propres à Montceau-les-Mines doivent être envisagées. Il faut admettre que si l'exploitation des ressources minières a favorisé dans le passé le développement de cette ville, elle lui a conféré un caractère monovalent qu'il y a lieu de contrebalancer en s'appuyant sur les points de force industriels voisins que nous avons décrits précédemment.
- 2) Faute de pouvoir parler de *vocation*, de détermination patente à développer ou accroître une industrie ou une activité spécifique, il est néanmoins évident que les promoteurs de la région envisagée ont intérêt à mettre en lumière les avantages locaux existants et les possibilités de complémentarité entre entreprises afin de chercher à forger sur ces bases une *réputation régionale*.

En effet, une expansion autour de certains noyaux de cristallisation peut donner naissance à une activité motrice et dynamique qui suscitera à son tour de nouveaux développements.

Une telle activité ne peut naître arbitrairement, mais sa création peut être facilitée lorsque les conditions économiques et sociales nécessaires sont

réunies et qu'une volonté a décidé de transformer des avantages locaux en atouts.

- 3) Enfin, nous soulignerons que l'approche de ce problème de développement industriel est affaire de prise de conscience de la part de la Communauté et de volonté d'aboutir de la part de ceux qui se sentent responsables. Déjà à ce stade, ce phénomène devrait se cristalliser sous la forme d'un « corps organique et volontaire », un « syndicat des promoteurs » représentant les intérêts d'une zone suffisamment vaste en l'occurrence celle formée par les trois villes citées plus haut, et chargé de définir une politique et de l'appliquer. Il serait la matérialisation de l'idée qu'en définitive c'est en elle qu'une région trouvera l'énergie et une bonne part des moyens propres à réaliser l'œuvre de développement ou de réorientation souhaitée.

Notre expérience dans le domaine du développement régional nous a prouvé, avec une remarquable constance, que la difficulté principale d'un développement régional efficace réside dans l'organe d'exécution. C'est pourquoi nous désirons développer quelque peu cette idée et proposer une formule qui apparaisse réaliste.

Il est de fait établi que la plupart des solutions existantes ne rendent pas les résultats escomptés.

Dans certains cas, l'organe d'exécution n'existe que nominalement, dans d'autres, il se présente comme un large comité groupant tous les intérêts de la région. Parfois, sa mission n'est que consultative ou financière, ou encore soumise aux directives et aux lenteurs d'un pouvoir central. Bref, on s'aperçoit que les difficultés et les obstacles qui entravent l'efficacité de ce qui devrait être un moteur souple et dynamique sont principalement d'ordre humain.

Ce n'est donc qu'en prévoyant un cadre conçu en fonction de cet état de fait qu'on peut espérer créer une base de départ valable.

Nous poserons tout d'abord comme principe de base que les initiatives doivent partir du plan régional. En effet, les exemples de réussite dans le domaine du développement régional indiquent que la solution la plus proche de la réalité est celle où quelques hommes, un seul parfois, ont pris le problème en mains et ont su s'assurer la confiance et l'appui des Autorités, des milieux économiques et de la population.

- 4) C'est dans cet esprit et en nous appuyant sur l'analyse qu'on vient de lire que nous nous sommes attachés à sélectionner et à définir les orientations et les possibilités de fabrication qui peuvent être envisagées à Montceau-les-Mines ou dans la région environnante. Comme de par les contingences locales, elles n'ont pas toutes le

COLLECTION D'ÉCONOMIE ET POLITIQUE RÉGIONALE

2. Programmes de développement et de conversion.

Auteurs divers :

- I. — *Etude du développement économique des régions de Charleroi, du Centre et du Borinage (Belgique).* paru en 1962
- II. — *Etude sur la zone de Piombino (Italie).* paru en 1963
- III. — *Possibilités de développement d'activités dans le domaine de la chaudronnerie en acier inoxydable.* paru en 1963
- IV. — ***Développement industriel de la région de Montceau-les-Mines (France).***
- V. — *Etude régionale sur l'Ombrie (Italie).* en préparation

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

3399/ 2/ 63/ 1